

BAROMÈTRE

DÉVELOPPEMENT DURABLE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

◆ RESULTATS 2013 ◆ IDEES POUR AGIR ◆ RESULTATS 2013 ◆ IDEES POUR AGIR ◆



En 2013, 470 établissements ont répondu à la 6^{ème} édition du Baromètre du développement durable, portant ainsi à plus de 2 000 le nombre de résultats cumulés. L'intérêt pour cet outil d'autodiagnostic est donc toujours fort. Cette enquête annuelle est menée par PG Promotion auprès des 6 000 structures sanitaires et médico-sociales adhérentes des fédérations hospitalières FHF, FEHAP, FHP et Unicancer. L'enquête a été menée en mars et avril 2013 sur internet.

◆ OU EN SONT LES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIAUX ? ◆ LES RESULTATS DU BAROMETRE 2013

LE PROFIL DES RÉPONDANTS

Sur les 470 établissements ayant participé à l'étude, plus de 87,8% relèvent du secteur sanitaire, augmentant encore la part de ce secteur par rapport au médico-social dans le panel des répondants. En termes de statut, 46,8 % des établissements appartiennent au secteur public, suivi du privé non lucratif avec 27,5% et le privé lucratif avec 24,9% des réponses (à noter, 4 centres de lutte contre le cancer

ont répondu en 2013). La représentation du secteur public est toujours la plus importante dans cette enquête, et ce depuis l'origine. Les petites et moyennes structures sanitaires (- de 500 lits) sont très majoritaires (83%), alors que dans le médico-social, ce sont les établissements de plus de 100 lits qui dominent (59% des réponses).

LA VISION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PAR LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Sans surprise, les répondants au baromètre sont convaincus à plus de 98% de la dimension stratégique du développement durable et de l'atout (cité par plus de 95%) qu'il représente pour la certification ou l'évaluation externe de l'établissement. A plus de 85,7%, le développement durable est inscrit au projet d'établissement et à 70% dans le projet social. Il a acquis une place de choix dans le pilotage des liens est fait avec le cœur de métier.

structures. L'engagement dans le développement durable n'est pas une position de principe ou idéologique, il a des conséquences et des applications concrètes dans l'exercice de la mission de soins ou d'accueil : plus de 70% des établissements intègrent les problématiques liées au développement durable dans les activités de soins ou dans la prise en charge de l'utilisateur. Le

Une prise en charge incontournable

Si c'est l'engagement personnel du dirigeant (43,4%) dans le cadre d'une démarche collective (73%) et volontaire (70,6%) qui sont les plus souvent évoqués, il semble que la perception du développement durable par le directeur d'établissement ait changé. L'aspect

réglementaire est un facteur déclencheur fondamental (cité par plus de 39%) et la présence des critères DD dans la certification de la HAS est un levier majeur d'engagement de politiques dans ces domaines. Les motivations à agir dans le développement durable en vue de répondre aux attentes du personnel ou des

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



UN ÉVÉNEMENT :



usagers sont en baisse (31,06% vs 37 et 16,4% vs 20). S'engager dans le développement durable n'est plus une option, c'est une nécessité incontournable perçue comme un investissement (à 40,6%) et la plus value que cela peut constituer pour l'établissement est en forte baisse (28,3% des répondants vs 67%). Les politiques de développement durable semblent être passées dans une catégorie « non optionnelle ».

Un périmètre d'intervention élargi

On note un rééquilibrage des 3 piliers du développement durable en termes de priorités identifiées par la direction. Si le volet environnemental est toujours cité avec la plus grande fréquence (81,5%), les volets économiques (62,1%) et surtout sociaux (66,2%) sont aujourd'hui perçus comme tout autant prioritaires, ce qui n'était pas le cas en 2012 (31% pour ces 2 piliers). Le périmètre d'actions s'élargit et s'approfondit en même temps : les établissements agissent dans plus de domaines, ils multiplient les problématiques traitées et donnent progressivement de plus en plus d'importance à ces démarches. La compréhension du développement durable s'est enrichie et élargie, preuve d'une plus grande maturité des établissements de santé et de la pertinence de leurs actions.

Les actions menées dans le domaine environnemental étaient déjà très prégnantes et le sont toujours (maîtrise de l'énergie 86,4%, de l'eau 67,7%, réduction

des déchets 78,1%). Les domaines moins évidents comme la protection de la biodiversité (13,4% vs 11%) et la diminution des gaz à effet de serre (27,66% vs 22%) prennent de plus en plus d'importance.

C'est surtout autour des thématiques sociales que les progressions sont à noter même si certaines sont encore minoritaires : la lutte contre l'illettrisme (6% vs 5), les actions en faveur de la parité (18,9% vs 15), en faveur des personnes en insertion (28,1% vs 24), la lutte contre les discriminations (26% vs 22), l'éducation à la santé (35,7% vs 33) et la promotion de la santé au travail (49,8% vs 54). L'amélioration de la qualité de vie au travail est citée par plus de 80% des répondants (vs 89) et 75% établissent le document unique des risques au travail. Mais les actions pour l'accès à l'emploi des personnes handicapées (51,5% vs 53), d'éducation nutritionnelle (28,5% vs 30) et de lutte contre les addictions (29,8% vs 37) sont cependant en baisse.

En ce qui concerne la RSE (responsabilité sociétale des entreprises) et notamment les obligations de reporting, la pédagogie est nécessaire car seuls 27% des répondants s'estiment familiers de ces notions et seul un quart des établissements a commencé à préparer ce reporting.

UN PILOTAGE ORGANISÉ ET PROFESSIONNEL

La prise en charge du développement durable est incarnée, puisque dans près de 75% des cas une personne dédiée à ces questions (une personne seule ou plusieurs référents) est identifiée. Les thématiques sont abordées comme des questions stratégiques et globales (à 88%) et non comme des démarches techniques et sectorielles (11%).

La professionnalisation des démarches poursuit sa forte progression, avec notamment la mise en place d'indicateurs (dans 85% des cas, qu'ils soient réalisés ou en cours d'élaboration).

En 2013, une très courte majorité (50,3%) des établissements avait réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre (fini ou en cours de réalisation). C'est une des plus fortes progressions car ils étaient 35% dans ce cas en 2012. Là aussi, les messages sur

l'obligation faite aux établissements (+ de 250 salariés dans le public et + 500 dans le privé) de réaliser leur bilan GES a porté ses fruits. Signe d'une vision stratégique à plus long terme, le retour sur investissement des projets de développement durable est calculé dans 35,7% des cas (vs 32 en 2012). C'est un élément indispensable de la prise de décision.

Parmi les partenaires extérieurs sollicités, l'ADEME est la première citée (par 58,2% des répondants), suivie des services de santé au travail (37,7%). On note qu'une majorité des répondants (50,1 %) a fait appel à un bureau d'études ou une société de conseil en développement durable et que plus de 28% ont perçu des subventions pour leurs actions (en progression : 26% en 2012).

UNE COMMUNICATION DE PLUS EN PLUS PRESENTE

Le développement durable est une thématique de communication pour près de 89% des répondants. Si l'interne est toujours la cible prioritaire (pour +94% des réponses), la cible externe progresse vite et est citée par 46,1% des établissements (vs 33% en 2012).

Les différents publics externes sont tous plus ciblés par la communication, que ce soit les patients et résidents (54,5%), les visiteurs (33,4%) ou encore les partenaires extérieurs comme les collectivités locales (32,7%). Les sujets et angles d'attaque évoluent vers

plus d'opérationnalité. Les messages généraux de sensibilisation et d'explication du concept baissent (de 74 à 62,25%) - signe que le sujet est mieux connu et mieux compris – ainsi que les messages de présentation des bilans et résultats des actions (de 46 à 42,5%) au profit d'explications sur la stratégie de l'établissement (de 44 à 47,8%), et surtout d'éducation aux éco-gestes (70%). La communication est une aide à la mise en œuvre et à la réussite des politiques.

Le développement durable est également devenu une réalité pour l'activité des services communication des établissements puisque 53,3% des campagnes et outils

sont éco-conçus, alors que ce taux était minoritaire en 2012 (47%).

En terme de mobilisation des équipes, les résultats sont toujours élevés et stables : 81,5% des établissements encouragent leur personnel à s'engager dans des projets de développement durable et plus de 55% d'entre eux ont suivi une formation répondant à ces enjeux. Parmi les formations, celles sur les déchets sont toujours les plus citées (76,1% vs 73% en 2012), devant les achats (54,8% vs 52%), les conditions de travail (52,7% vs 47%), la gestion de l'eau (46,9% vs 38% en 2012) et la gestion de l'énergie (44,8% vs 41%).

LES STRATEGIES D'ACHATS RESPONSABLES

Les réseaux d'acheteurs ont investi la thématique des achats responsables et cela contribue à l'optimisation des stratégies d'achats dans les établissements. Plus de 72% des répondants sont engagés dans un réseau promouvant les achats responsables (vs 57% en 2012) et 84% ont introduit des critères DD dans leurs cahiers des charges. La responsabilité environnementale des fournisseurs est prise en compte dans 83,5% des cas, alors que la responsabilité sociale est examinée dans plus de 41,5% des marchés (+4 pts par rapport à 2012). Le type de produits ou services entrant dans la démarche d'achats responsables est de plus en plus large. Aux premiers rangs on trouve toujours les produits de nettoyage et d'entretien (73,2%), les fournitures de bureau (64%).

Les progressions les plus fortes sont observées pour les constructions et rénovations immobilières (passé de 44 à 55% des cas), l'alimentation (de 41 à 53,6%, c'est le boom des circuits courts, du bio et des produits de saison), le matériel bureautique (de 34 à 45,9%). Il est à noter que les achats « métiers » comme la pharmacie et les équipements biomédicaux sont eux aussi de plus en plus envisagés en tenant compte de critères de développement durable (respectivement 22,6 et 27,8%). Pour mettre en place ces stratégies d'achats, les établissements forment de plus en plus leurs acheteurs (50% en 2013, vs 40% en 2012) et le raisonnement en coûts complets, clé de voûte de ces démarches, se généralise (44,7% vs 38%).

LES BATIMENTS ECO-RESPONSABLES

Pour les établissements qui ont des projets de construction ou de rénovation, la prise en compte du développement durable est incontournable (à + de 91%). 34% des projets sont envisagés dans une démarche HQE (haute qualité environnementale) et près de 25% visent le niveau BBC (bâtiment basse consommation). Les déchets de chantiers font désormais majoritairement l'objet d'une collecte

sélective (60,6% vs 48 en 2012) mais seuls 32,3% des établissements vérifient ce tri. Des travaux de mise en accessibilité des bâtiments et transports pour les personnes handicapées ont été réalisés par 90% des répondants.

Près de 22% des établissements ont entrepris des actions pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

L'ENJEU DES CONSOMMATIONS D'EAU ET D'ENERGIE

Dans ces domaines, les établissements sanitaires et médico-sociaux sont tous conscients des enjeux et engagés pour les relever. Plus de 81% suivent leur consommation d'eau et 72,9% cherchent à la réduire, avec une action d'envergure pour sensibiliser le personnel (près de 71%). Pour la consommation d'énergie, plus de 75% suivent leurs consommations et 93% ont mis en place des actions pour les réduire : détecteurs de présence, travaux d'isolation, lampes basse consommation, équipements moins énergivores, formation aux éco-gestes... toutes les pistes sont explorées. Pour diminuer la dépendance aux énergies

fossiles, 45,7% des répondants ont recours à des sources d'énergies renouvelables.

Les diagnostics énergétiques, indispensables pour établir les priorités d'actions, se généralisent. Près de 42,3% des répondants ont réalisé leur DPE (en hausse par rapport à 2012, même si on est encore loin des objectifs réglementaires) et près de 40% ont fait un audit énergétique complet (26% en 2012). On peut ici repérer un signe supplémentaire de la professionnalisation des démarches d'éco-responsabilité : diagnostic, priorités, plan d'actions, évaluations.

En matière de Green IT, la sensibilisation du personnel à un usage sobre et responsable des équipements bureautiques est un axe choisi par 49% des

répondants mais le choix de matériels économes en énergie reste encore faible (24%).

LA GESTION DES DECHETS

Source de coûts et de pollutions importants et à la base d'une réglementation importante, les déchets sont une préoccupation des établissements sanitaires et médico-sociaux depuis de nombreuses années. Plus de 63% des répondants au baromètre sont dans une démarche de réduction de leurs déchets. Autres signes positifs, la réduction en amont des emballages est pratiquée par 33,7% des répondants (vs 30% en 2012) et la réflexion pour diminuer l'usage unique au profit de matériel stérilisable est citée par 29% des établissements (vs 27 en 2012). La dématérialisation des procédures, qui permet une forte diminution des consommations de papier et donc des déchets est réalisée par 84% des participants à l'étude. A l'autre bout de la chaîne, la collecte sélective des déchets est de plus en plus répandue. Les DASRI sont récupérés et traités spécifiquement par la quasi-totalité de l'échantillon (91%). Les autres déchets reconnus à risque sont aussi bien isolés. C'est le cas des piles

(85,7%), consommables informatiques (78%) ou D3E (62,5%). Les médicaments non utilisés sont collectés séparément à 54,9%, ce qui pourrait être bien amélioré. Les déchets à potentiel connu de valorisation, comme le verre (59,8%), papiers et cartons (84,9%) et grands emballages (53,2%) sont bien triés même s'il existe encore des marges de progression, notamment pour les emballages ménagers (52,5%) et les déchets végétaux (55,32% de collecte sélective). La part fermentescible des ordures ménagères (bio déchets), qui fait l'objet d'une réglementation récente sont en revanche encore trop peu triés (7%) pour être valorisés. La question des rejets dans l'eau est de plus en plus prégnante. 35,4% des répondants ont réalisé le diagnostic de leurs effluents liquides (vs 27% en 2012) et près de 30% ont évalué le risque lié à leurs eaux usées. La suppression du phosphate dans les lessives est effective pour près de 75% des répondants.

LA MOBILITE

57,4% des établissements s'estiment correctement desservis par les transports en commun, ce qui leur permet d'inciter à leur utilisation, notamment via des tarifs préférentiels (69,6% des cas) pour leur personnel. L'incitation à pratiquer le vélo (41% vs 26) ou le covoiturage (68,7% vs 40) sont en très forte progression par rapport en 2012, tout comme la

formation des personnels à l'éco-conduite (44,1% vs 35) et l'achat de véhicules propres (39,1% vs 35). Plus fréquente dans les grosses structures, la mise en place de PDE (plans de déplacement) est une réalité dans plus de 20% des cas, un chiffre en progression constante.

En conclusion

Le statut du développement durable comme axe à part entière de la stratégie des établissements sanitaires et médico-sociaux est bien établi et sa prise en compte est reconnue comme incontournable. Le périmètre des actions mené dans ces domaines s'élargit et s'approfondit. On entre dans une phase de maturité des politiques de responsabilité sociale et environnementale. Un des enjeux majeurs est de maintenir ces thématiques dans les préoccupations des établissements et d'accompagner la professionnalisation des actions. On peut aussi travailler pour susciter un désir d'engagement, qui viendrait s'ajouter à la pression de la contrainte réglementaire, en valorisant encore et toujours les intérêts et bénéfices à retirer de ces démarches. Au premier rang desquels les conséquences positives pour la prise en charge du patient d'un management renouvelé sur un mode durable et d'une attention constante portée à l'environnement dans lequel s'exerce la mission de l'établissement.

Application et administration technique du questionnaire : Le Geste environnemental
Analyse des résultats : Barbara Vernet pour PG Promotion

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



UN ÉVÉNEMENT :



◆ IDEES ET PISTES D' ACTIONS ADAPTEES AUX ETABLISSEMENTS DE SANTE

par le Geste Environnemental

LES NOUVELLES OBLIGATIONS EN MATIERE DE RSE

Le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale établit une obligation de reporting RSE.

Il s'agit de rendre publiques les informations sociales (emploi, organisation du travail, relations sociales, santé et sécurité, formation, égalité de traitement, promotion et respect des stipulations des conventions de l'OIT) et environnementales (politique en matière environnementale, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique et biodiversité) de l'entreprise concernée.

Depuis 2012, le décret s'applique à l'ensemble des sociétés cotées ainsi qu'aux sociétés non cotées dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur à 1 milliard d'euros et dont le nombre de salariés est supérieur à 5000. A compter de 2013, le décret s'applique aux sociétés avec un bilan ou un chiffre d'affaires supérieur à 400 millions d'euros et dont le nombre de salariés est supérieur à 2000. Dès 2014, les sociétés avec un chiffre d'affaires ou un total de bilan supérieur à 100 millions et un nombre d'employé supérieur à 500 rentreront dans le champ d'application du décret.

LE SME ET L'ISO 14001

Un Système de Management Environnemental répondant aux exigences de l'ISO 14001 est un outil pédagogique de management qui permet :

- d'identifier et de maîtriser l'impact environnemental des activités
- d'améliorer en permanence la performance environnementale
- de mettre en œuvre une approche systématique pour définir des objectifs et cibles environnementaux, les atteindre et démontrer qu'ils ont été atteints
- de mettre en avant une démarche certifiée pour l'établissement
- de communiquer en toute transparence sur une démarche interne certifiée par un tiers

Ce système de management est certifiable par un tiers pour trois ans, avec un contrôle annuel de maintien de la conformité.

L'AGENDA 21

Après avoir été adopté au sommet de la Terre à Rio, l'Agenda 21 est devenu un outil local, et pour la France, un véritable outil de développement durable pour les collectivités et les territoires. Au moment d'engager son établissement, et dans le but d'obtenir des soutiens techniques ou pourquoi pas financiers, pensez à vous renseigner sur les éventuelles démarches engagées par votre territoire (aide au PDE, sites de co voiturage, etc) qui vous permettront d'avancer conjointement et non d'une manière isolée.

LE RETOUR SUR INVESTISSEMENT

S'engager dans un projet de développement durable est généralement bénéfique financièrement. C'est d'ailleurs un élément essentiel et déclencheur des décisions à prendre en matière d'investissement ou d'attribution de moyens humains à une démarche.

Voici pour information des durées d'amortissement moyen généralement constatées :

▶ Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre :	10 à 18 mois
▶ Réalisation d'un diagnostic énergétique :	12 à 36 mois
▶ Relamping :	26 mois
▶ Changement de chaudière :	12 à 20 ans
▶ Pose de thermostats sur les radiateurs :	12 à 24 mois

LA COMMUNICATION

Plusieurs principes de management portés par le développement durable sont intégrés par la certification (prise en compte des parties prenantes, approche participative, prise en compte des

dimensions qualité, sécurité, environnement, gestion des ressources humaines, etc.). Le critère vise à inciter les établissements de santé à promouvoir le

développement durable dans leur stratégie et notamment par la communication interne.

La mobilisation des patients, agents, praticiens passe par une étape préalable d'information sur les objectifs et attentes en matière de développement durable. Le critère Ib de la V2010 exige que le personnel soit sensibilisé au développement durable et informé des objectifs de l'établissement.

DANS LA SPHERE SOCIALE

Le document unique

Le Document Unique (décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001) d'évaluation des risques est une obligation imposée aux chefs d'entreprises par le code du travail (article R. 4121-1). Il a pour but de réunir sur un même support l'ensemble des risques pouvant nuire à la sécurité des collaborateurs, de façon hiérarchique, en fonction des différents postes occupés au sein de l'établissement. Cette obligation prend également en compte la mise à jour des moyens de prévention existants et à engager, ainsi que leurs applications. Le responsable QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) est en général le principal garant du Document Unique dans son établissement.

La parité

En France, sur 8,4 Millions d'actifs qui perçoivent un salaire inférieur au SMIC, 80 % sont des femmes et 78 % des emplois non-qualifiés sont occupés par des femmes.

Depuis le décret du 7 juillet 2011 et la circulaire du 28 octobre 2011, les entreprises (public et privé) comptant au moins 50 salariés sont concernées par la mise en œuvre du dispositif de pénalité financière en cas d'inégalité entre les femmes et les hommes.

Les entreprises concernées doivent ainsi mettre en place un plan d'actions en faveur de la parité, indiquant par exemple :

- les objectifs de progression dans la parité
- les indicateurs de salaire moyen
- la durée entre deux promotions
- la parité dans l'encadrement

Le handicap

La Déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés (DOETH) est une déclaration administrative obligatoire. Les entreprises de plus de 20 salariés ont l'obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6 % de leur effectif.

Après avoir engagé un plan d'actions, il sera essentiel de communiquer sur les résultats et les bénéfices de la démarche. Cette opération, qui figure dans les critères DD de la certification (2a) recommande même d'intégrer les patients dans les cibles de la communication.

La réglementation technique relative à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées (loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances) est applicable depuis le 1er janvier 2007 aux établissements recevant du public, donc aux établissements sanitaires et médico-sociaux. Pour les constructions de bâtiments neufs, la loi impose depuis le 1er janvier 2007 que tous permis de construire et autorisation de travaux soient soumis à la réglementation. Un contrôle technique spécifique à l'accessibilité des personnes handicapées aux bâtiments sera réalisé et le maître d'ouvrage devra faire établir lors de ce contrôle "une attestation d'accessibilité" à joindre à la déclaration d'achèvement des travaux.

Pour l'immobilier existant, la loi exige d'avoir réalisé un diagnostic « d'accessibilité handicapé » au 1er janvier 2011. Les travaux de mise en conformité aux normes « accessibilité handicapé » devront être réalisés, eux, pour tous les ERP avant le 1er janvier 2015.

Pour aider le concepteur à appliquer la réglementation sur l'accessibilité, le CSTB a réalisé, avec le soutien de la DHUP, un outil de sensibilisation présentant les dimensions humaines autant que techniques, et centré sur la qualité d'usage pour tous, occupants, usagers. Plus d'informations sur www.accessibilite-batiment.fr

L'insertion

L'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant besoin d'une aide particulière pour accéder à l'emploi est un point emblématique d'une démarche de développement durable.

Les profils concernés sont les suivants :

- jeunes en situation de première embauche
- chômeurs longue durée
- personnes handicapées

DANS LA SPHERE ENVIRONNEMENTALE

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

La loi POPE du 13 juillet 2005 oblige tous les acteurs économiques à diviser par 4 leurs émissions de Gaz à effet de serre d'ici 2050, c'est le Facteur 4, afin de limiter les impacts du changement climatique en cours.

Le Bilan des Emissions Gaz à Effet de Serre (BEGES) est obligatoire pour les entreprises privées de plus de 500 salariés, les établissements publics de plus de 250 salariés et l'état.

La réalisation d'un BEGES permet de calculer la dépendance d'un établissement aux énergies fossiles et de réaliser une extrapolation des coûts associés aux achats, s'exprimant :

- En surcoût annuel par rapport à l'activité constante.
- Sur les 2 années à venir.
- En % de chiffre d'affaires.

Les résultats du bilan et le plan d'actions qui en découle sont une aide précieuse à la décision pour favoriser l'innovation et des économies.

Faire un BEGES ne doit pas être une contrainte mais peut et doit se transformer en opportunité afin :

- D'intégrer la performance durable
- D'optimiser les achats
- De réduire les dépenses courantes
- Réduction d'émissions de GES = réduction des consommations = réduction dépenses
- De limiter les impacts négatifs de l'activité
- D'intégrer cette démarche à un projet global de développement et d'établissement

Le BEGES porte sur les 6 gaz à effet de serre listés dans l'arrêté du 24 Août 2011. Soit : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆). Les résultats et le plan d'actions du BEGES sont censés avoir été mis en ligne au 31 décembre 2012. Les résultats doivent être déposés en Préfecture et au Conseil Régional, et porteront sur les 3 années suivant celle de la réalisation du BEGES. La mise à jour du BEGES est obligatoire tous les 3 ans.

La qualité de l'air

La spécificité des activités de soin dans des espaces réduits engendre 4 sources de pollution intérieure :

- les activités professionnelles (produits nettoyants et désinfectants, produits de soins).

- les matériaux de construction (COV, phtalates issus des revêtements PVC, fibres minérales dans les faux plafonds et double cloison murales),
- les mobiliers (formaldéhyde),
- les activités humaines (moisissures...).

L'ensemble de ces éléments peut entraîner une pollution impactant le personnel, les patients, les visiteurs. Le système de traitement d'air d'un établissement de santé est soumis à différentes réglementations : Code du travail pour le personnel, Code de la santé publique, règlement sanitaire départemental pour les visiteurs et les patients, Code de la construction, code de la sécurité. Les textes mentionnent une obligation de ventilation naturelle ou mécanique qui est obligatoire dans la chambre des patients.

Plus d'informations sur le site de l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur : www.oqai.fr

Les économies d'énergie

L'énergie dans les établissements de santé est un vrai déficit. Dans un contexte de bâtiments vieillissants, il est nécessaire d'assurer le confort des agents et des patients tout en maîtrisant les coûts liés au chauffage et à l'alimentation des matériels.

Un diagnostic énergétique est une étude portant sur les consommations en énergie des bâtiments et de l'activité.

A partir des factures d'achats, des plans des installations, des actions de mesures, on obtient un bilan des consommations. On peut alors identifier les économies d'énergie à réaliser par la mise en place d'un programme de réduction des consommations, en cohérence avec la réglementation en vigueur et les objectifs du Grenelle de l'Environnement.

Réaliser un diagnostic énergétique doit permettre d'atteindre des objectifs concrets voire chiffrés, comme par exemple :

- D'optimiser les dépenses énergétiques et de réaliser de fortes économies ;
- De ne pas subir les hausses constantes du prix de l'énergie ;
- De respecter le Paquet Climat Energie de l'Union Européenne : réduire de 20% les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2020 et de 75% à l'horizon 2050 pour respecter le Facteur 4 ;
- De diversifier ses approvisionnements afin d'atteindre la part des énergies renouvelables consommées fixée 23% d'ici 2020.

- De suivre la Réglementation Thermique 2012 pour les bâtiments existants. Un projet de loi est à l'étude pour appliquer la RT 2012 aux établissements de santé : consommation inférieure à 50KWh/m2/an et émission maximale de 5KgCO2e/m2/an pour 2020 concernant les constructions neuves.

Les Certificats d'économie d'énergie, un bon moyen de valoriser financièrement vos actions d'économie d'énergie.

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), constitue un des instruments phare de la politique de maîtrise de la consommation énergétique
Plus d'informations sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

L'efficacité est prouvée.

Quelques indications d'économies d'énergie rendues possibles avec des actions simples :

- Détecteurs de présence : en 7 et 30% d'économies
- Lampes basse consommation : entre 30 et 60% d'économies
- Poste de thermostats, programmation des chauffages : de 5 à 10% d'économies
- Travaux d'isolation : entre 5 et 30 %
- Achats d'équipements moins énergivores : jusqu'à 75% d'économies
- Formation des agents aux éco-gestes : de 5 à 15% d'économies sur le poste visé.

Les Green IT

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) représentent 2% des émissions de GES mondiales. C'est globalement autant que les émissions dues au transport aérien mondial. Dans une démarche de développement durable, on parle de Green IT, c'est à dire d'une utilisation optimisée des systèmes d'information afin d'en réduire l'impact environnemental.

Le saviez-vous ?

- En France les appareils laissés en veille consomment la production de 2 centrales nucléaires.
- 10 millions d'ordinateurs allumés en dehors des heures de bureau consomment 9 millions de kWh par jour.
- 50 % des utilisateurs n'éteignent pas leur ordinateur à la fin de journée.

- La fabrication de 1 kg de papier nécessite 300 à 500 l d'eau.
- Un français imprime en moyenne 28 pages par jour soit plus de 6 000 pages par an.
- 15% des impressions sont « oubliées » à la sortie de l'imprimante ou jetées sans être lues.

En choisissant des équipements sobres en énergies (label Tri Star par exemple), des terminaux multifonctions mutualisés, en éteignant les machines en fin d'utilisation, en n'imprimant que ce qui est nécessaire et en privilégiant le mode recto-verso, on peut faire d'importantes économies !

La gestion de l'eau

La consommation d'eau est particulièrement importante dans un établissement de soins. Elle est estimée à 750 litres en moyenne par lit et par jour avec des variations de 130 à 1 300 litres, selon la taille de l'établissement. Un français moyen consomme environ 140 litres d'eau par jour.

On évalue à 40% l'utilisation d'eau par le secteur de l'hospitalisation et la technique médicale et à 60% par les services généraux.

La réduction des déchets

En matière de déchets, le Grenelle de l'environnement a fixé différents objectifs avec notamment la mise en place d'une politique de réduction de gisements renforcée à travers la prévention. Elle a également fixé des taux de réduction des gisements des déchets des entreprises

- Une réduction de 7% de la production de déchets
- Porter à 45% en 2015, le taux de recyclage des matières organiques.
- Porter à 75%, dès 2012, le taux de recyclage des emballages et des DIB
- Diminuer de 15% les quantités incinérées ou enfouies.

NB : le décret est en consultation pour prolongation à partir de 2013.

Chaque entreprise est ainsi responsable de la gestion des déchets qu'elle produit jusqu'à leur élimination ou valorisation et doit s'assurer que celle-ci est conforme à la réglementation. (Article L 541-2 du Code de l'environnement).

Les "gros producteurs" de déchets fermentescibles (comme les établissements sanitaires et médico-sociaux) devront faire traiter ces déchets en vue de faciliter leur retour sous forme d'amendements organiques.

Il devient obligatoire de recycler les emballages pour les émetteurs de plus de 1,1 m³ d'emballage par semaine (décret 94-609 du 13/07/1994).

Pour réduire le volume des déchets, l'action la plus efficace est d'abord de réduire la production à la source : le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La politique de réduction des déchets doit donc intégrer l'amont de la filière et pour cela s'accompagner d'une politique d'achats responsables.

Le *diagnostic déchets* consiste en un état des lieux du gisement et l'identification de chaque type de déchets rencontré afin d'anticiper et de réduire leur volume et leur nature, de définir des objectifs de gestion et donc de réduire le coût des différents traitements finaux.

Les étapes clefs :

- dresser un état des lieux de la production et de la gestion des déchets
- connaître la réglementation et le contexte local d'élimination et de traitement
- définir des objectifs de gestion des déchets et de réduction à la source
- réaliser une étude critique des alternatives pour atteindre ces objectifs
- définir le plan d'actions pour atteindre ces objectifs

Les déchets de chantier

Ils représentent au niveau national environ 360 millions de tonnes par an (évaluation 2006). Plus de 300 millions de tonnes sont produites par le secteur des Travaux Publics, le reste provenant du Bâtiment (démolition, réhabilitation et construction neuve). Aujourd'hui, 35% des déchets issus de la construction sont recyclés alors qu'une directive européenne impose de passer ce taux à 70% d'ici 7 ans.

Les déchets de chantier et du bâtiment sont constitués de :

- Déchets inertes : déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique, chimique ou biologique de nature à nuire à l'environnement (pavés, sables, gravats, tuiles, béton, ciment, carrelage...).
 - Déchets non dangereux (DIB) : ils sont assimilables aux déchets ménagers et peuvent être traités ou stockés dans les mêmes installations (métaux, bois non traités, plastiques, papiers, cartons, déchets verts, emballages non souillés...).
 - Déchets dangereux (DIS) : déchets contenant des substances toxiques, corrosives ou inflammables (peintures, vernis, bois traités, goudrons, huiles, amiante, produits chimiques, emballages souillés, terres polluées...).
- Les déchets de plâtre ne sont pas considérés comme inertes et nécessitent un traitement particulier.

Les transports

Une meilleure organisation des déplacements permet d'optimiser le fonctionnement d'un établissement et d'augmenter sa productivité.

Un Plan de Déplacements d'Entreprise (PDE) est un ensemble d'actions permettant de favoriser l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, dans le cadre des déplacements professionnels et domicile / travail. L'idée est de reconsidérer l'ensemble des déplacements des salariés et d'en optimiser les coûts directs ou indirects.

Le saviez-vous ?

- 50% des trajets en voiture font moins de 3 kilomètres
- 57% des accidents mortels d'origine professionnelle sont dus à la circulation. La durée moyenne d'arrêt du salarié est dans ce cas de 2 mois. En transport en commun, l'accidentologie est réduite 70 fois par rapport à la voiture.
- 16 €/j, c'est ce que coûte en moyenne la voiture pour un trajet de 20 km contre en moyenne 1,15€ environ pour un abonnement de transport en commun.
- 8 minutes / jour est la moyenne de marche pour un automobiliste, contre 30 minutes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour se maintenir en forme et diminuer de 50 % les risques de maladies cardiovasculaires.
- 80 % des conducteurs sont seuls dans leur voiture.
- 9 fois moins de gaz à effet de serre serait produit si les automobilistes prenaient tous le bus et 30 fois moins s'ils prenaient le train.

L'éco-conduite, ça n'a que des avantages

Les principes de base de l'éco conduite :

- Rouler doucement lors des premiers kilomètres, le temps que le moteur chauffe
- Pas de sur régime moteur
- Passer les vitesses rapidement
- Contrôler la pression des pneumatiques
- Adopter une conduite souple :
- Anticiper les obstacles
- Éviter de démarrer précipitamment aux feux de circulation et de s'arrêter brusquement
- Veiller à l'entretien régulier du véhicule
- La climatisation entraîne une augmentation de 20 à 25% des consommations de carburant, évitez de l'utiliser
- En cas de climatisation, jamais plus de 7 degrés d'écart avec l'extérieur

Pourquoi former les collaborateurs à l'éco-conduite ?

- Réduction de la consommation en carburant de 7% en moyenne
- Réduction de la facture d'achat du poste carburant

- Réduction des émissions de GES
- Réduction du coût d'entretien des véhicules
- Réduction du risque d'accident et de perte de points

DANS LA SPHERE ECONOMIQUE

Les achats responsables

Le code des marchés publics autorise la prise en compte des exigences environnementales dans tous les marchés publics. Les mentions ajoutées par le nouveau code aux articles 45 (portant sur la présentation des candidatures) et 53 (relatif aux critères de choix des offres), renforcent cette possibilité. Par conséquent, si un marché public a pour objet exclusif de répondre à un besoin exprimé par la personne publique, ce marché peut également contribuer à la protection de l'environnement.

L'intégration d'exigences environnementales dans la commande publique traduit une évolution dans la perspective du développement durable qui met en avant l'idée que ce qui est profitable à l'environnement l'est également à la société.

Une démarche d'achats durables vise à recourir à des achats de produits ou prestations qui peuvent rendre compte leurs impacts environnementaux ou sociétaux. Elle va dans le sens d'une gestion responsable et citoyenne des achats.

Les atteintes environnementales ou sociétales sont directement liées aux modes de production,

d'emballage, de transport, d'utilisation et de fin de vie des produits.

Quelques raisons d'intégrer cette démarche :

- Décuplement du nombre d'objets possédés par chacun,
- Multiplication des petits conditionnements,
- Raccourcissement de la durée de vie des produits,
- Obsolescence programmée des biens d'équipement,
- Forte proportion de produits à usage unique ou en petits conditionnements

Quelques exemples d'outils d'évaluation :

- Utilisation de labels de protection de l'environnement
- Utilisation de certifications produit
- Lecture d'étiquettes « eco profil »
- Démarche ISO 26000
- Produits ou services issus d'entreprises certifiées ISO
- Bilan carbone produit
- Analyse de Cycle de Vie (ACV)

Pour en savoir plus

www.salons-sante-autonomie.com, rubrique développement durable

ou developpement.durable@pgpromotion.fr

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



UN ÉVÉNEMENT :



ANNEXE

BAROMETRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE EN ETABLISSEMENT DE SANTE Résultats comparés des éditions 2013, 2012 et 2011

FICHE 1 : Votre établissement

(plusieurs réponses possibles en 2013)

	2013	2012	2011
Q 1-2 Activité principale			
Etablissement sanitaire	87,87%	84,00%	79,00%
Etablissement médico-social	34,04%	13,00%	17,00%
Q 1-3 Statut :			
Public	30,47%	48,00%	46,00%
Public CHR/CHRU	3,22%		
Public / autre	0,43%		
Public CH	12,66%		
Privé lucratif	24,89%	26,00%	27,00%
CLCC	0,86%		
Privé non lucratif	27,47%	26,00%	27,00%
Q 1-4 Nombre de lits et places			
Médico-social			
Moins de 50	12,12%		
Entre 50 et 100	28,79%	41,00%	47,00%
Plus de 100	59,09%	59,00%	53,00%
Sanitaire			
Moins de 100	41,53%	30,00%	44,00%
Entre 100 et 250	28,31%	32,00%	33,00%
Entre 250 et 500	13,46%	16,00%	0,00%
Entre 500 et 750	5,10%	8,00%	10,00%
Entre 750 et 1 000	3,25%	4,00%	4,00%
Plus de 1 000	8,35%	10,00%	9,00%
Q 1-5 Effectif de votre établissement			
Médico-social			
Moins de 75	39,89%	36,00%	43,00%
Entre 75 et 150	31,91%	27,00%	30,00%
Entre 150 et 500	26,60%	27,00%	22,00%
Plus de 500	1,60%	10,00%	5,00%
Sanitaire			
Moins de 250	56,57%	48,00%	50,00%
Entre 250 et 500	11,97%	11,00%	13,00%
Entre 500 et 750	7,28%	16,00%	14,00%
Entre 750 et 1000	5,63%		
Entre 1000 et 2500	10,80%	15,00%	14,00%
Entre 2500 et 5000	2,58%	5,00%	2,00%
Plus de 5000	5,16%	5,00%	5,00%

FICHE 2 : Questions au directeur de l'établissement

	2013	2012	2011
Q 2-1 Pensez-vous que le développement durable a sa place dans les projets stratégiques de l'établissement que vous dirigez			
Oui	98,89%	98,00%	96,00%

Q 2-2 Y a-t'il dans votre établissement une personne dédiée aux questions de développement durable ?

Oui	74,72%	77,00%	67,00%
-----	--------	--------	--------

Q2-3 Pensez-vous que c'est un atout pour la certification V2010 de votre établissement ou pour l'évaluation externe de votre établissement social ou médico-social ?

Oui	95,06%	91,00%	84,00%
-----	--------	--------	--------

Q 2-4 A votre avis, quels sont les domaines prioritaires ?

Volet social	66,17%	31,00%	31,00%
Volet environnemental	81,49%	38,00%	38,00%
Volet économique	62,13%	31,00%	31,00%

Q2-5 Pour chacun de ces domaines, quelles actions avez-vous engagées ?

2-5-1 Volet Social

Amélioration de la qualité de vie au travail	80,21%	83,00%	79,00%
Accès à l'emploi des personnes handicapées / sans qualification	51,49%	53,00%	51,00%
Prévention des risques professionnels	88,72%	94,00%	89,00%
Lutte contre les discriminations	25,96%	22,00%	19,00%
Gestion durable des ressources humaines	50,00%	49,00%	45,00%
Education à la santé	35,74%	33,00%	34,00%

2-5-2 Protection de l'environnement

Maitrise de l'énergie	86,38%	84,00%	77,00%
Gestion de l'eau	67,66%	71,00%	60,00%
Réduction des déchets	78,09%	82,00%	68,00%
Diminution des gaz à effet de serre	27,66%	22,00%	19,00%
Protection de la biodiversité	13,83%	11,00%	9,00%
Amélioration de la qualité de l'air intérieur	19,57%		

2-5-3 Volet économique

Intégration de critères environnementaux dans les achats	72,34%		
Réflexion en coût global, en coût complet	55,53%	48,00%	44,00%
Intégration de critères sociaux dans les achats	31,06%		

Q2-6 Intégrez-vous les problématiques liées au développement durable dans les activités de soins ou dans la prise en charge du patient ?

Oui	70,23%	64,00%	56,00%
-----	--------	--------	--------

Q 2-7 Etes-vous familier des notions de RSE et notamment l'article 225 de la loi Grenelle applicable aux entreprises de plus de 500 salariés ?

Oui	27,09%		
-----	--------	--	--

Q 2-8 Avez-vous commencé à mettre en place des actions pour préparer ce reporting RSE ?

Oui	8,43%		
En projet	16,86%		
Non	74,72%		

FICHE 3 : La perception du développement durable dans votre établissement

	2013	2012	2011
Q 3-1 La prise en compte du développement durable dans votre établissement est :			
Une plus-value pour l'établissement	28,30%	67,00%	55,00%
Un investissement	40,64%	43,00%	37,00%
Une attente du personnel	31,06%	37,00%	30,00%
Un élément de la politique de communication	40,43%	43,00%	32,00%
Une démarche collective	73,19%	83,00%	72,00%
Une obligation réglementaire	39,15%	41,00%	34,00%
Un engagement personnel du (des) dirigeant(s)	43,40%	56,00%	39,00%
Une démarche volontaire	70,64%	79,00%	67,00%
Une attente des usagers	16,38%	20,00%	17,00%
Un engagement onéreux	13,83%	13,00%	11,00%
Q 3-2 Sa mise en œuvre implique :			
Une démarche stratégique et globale	88,41%	93,00%	91,00%
Une démarche technique et sectorielle	11,59%	7,00%	9,00%
Q 3-3 Quel est, selon vous, le rôle d'un établissement sanitaire ou médico-social en matière de développement durable ?			
Exemplarité	49,79%	55,00%	55,00%
Amélioration du cadre de vie des patients et des usagers	67,87%	66,00%	60,00%
Amélioration des conditions de travail du personnel (critère HAS)	80,43%	89,00%	81,00%
Education à la santé	49,15%	52,00%	51,00%
Prévention des risques environnementaux	67,45%	76,00%	73,00%
Q 3-4 Le développement durable est-il une thématique figurant au sein du : (critère HAS)			
Contractualisation interne (contrat de pôle ou autres)			
Oui	13,12%	13,00%	12,00%
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (ARS)			
Oui	37,44%	19,00%	21,00%
Projet d'établissement ou orientations stratégiques :			
Oui	85,71%	78,00%	70,00%
Projet social de l'établissement			
Oui	69,81%	63,00%	50,00%

FICHE 4 : Organisation et management

	2013	2012	2011
Q 4-1 Dans votre établissement, qui est en charge de la politique de développement durable			
Une personne dédiée	33,19%	34,00%	25,00%
Personne en particulier	10,64%	9,00%	12,00%
Une instance institutionnelle	10,64%	10,00%	7,00%
Une direction fonctionnelle ou un pôle	15,11%	15,00%	12,00%
Un ou plusieurs référents	33,19%	37,00%	26,00%
Un groupe de travail transversal	47,87%	56,00%	39,00%

Q 4-2 Avez-vous élaboré des plans ou programmes stratégiques d'action en matière de développement durable ? (critère HAS)

Projets en partenariat avec l'extérieur (Agenda 21, action conjointe avec les entreprises, les collectivités)

Oui	34,68%	37,00%	36,00%
-----	--------	--------	--------

Projets internes

Oui	81,15%	81,00%	65,00%
-----	--------	--------	--------

Q 4-3 Avez-vous réalisé un bilan des gaz à effet de serre (type Bilan Carbone® ou autre) de votre établissement ?

Oui réalisé	23,61%	8,00%	4,00%
-------------	--------	-------	-------

Oui en cours ou en projet	26,73%	27,00%	26,00%
---------------------------	--------	--------	--------

Non	49,67%		
-----	--------	--	--

Q 4-4 Avez-vous engagé un processus de certification ISO 14001 de certaines de vos activités ?

Oui	4,22%	5,00%	6,00%
-----	-------	-------	-------

Q 4-5 Si oui, dans quels domaines ?

La blanchisserie	52,63%	32,00%	40,00%
------------------	--------	--------	--------

La cuisine	31,58%	27,00%	20,00%
------------	--------	--------	--------

Les services techniques	15,79%	4,00%	0,00%
-------------------------	--------	-------	-------

La gestion des déchets	47,37%	23,00%	20,00%
------------------------	--------	--------	--------

Q 4-6 Avez-vous mis en place des indicateurs de suivi de vos actions de développement durable ? (Critère HAS)

Oui	68,00%	56,00%	39,00%
-----	--------	--------	--------

En cours d'élaboration	17,00%	29,00%	36,00%
------------------------	--------	--------	--------

Non	15,00%	15,00%	25,00%
-----	--------	--------	--------

Q 4-7 Ces indicateurs portent sur :

L'air	18,24%	18,00%	10,00%
-------	--------	--------	--------

L'énergie	97,94%	71,00%	50,00%
-----------	--------	--------	--------

L'eau	87,65%	67,00%	49,00%
-------	--------	--------	--------

Les achats	54,41%	44,00%	32,00%
------------	--------	--------	--------

Les espaces verts	10,29%	6,00%	5,00%
-------------------	--------	-------	-------

Les émissions de gaz à effet de serre	20,88%	8,00%	6,00%
---------------------------------------	--------	-------	-------

Les déplacements	27,65%	20,00%	15,00%
------------------	--------	--------	--------

Les comportements collectifs et individuels face au développement durable	15,00%	12,00%	9,00%
---	--------	--------	-------

L'accessibilité des personnes handicapées	35,00%	29,00%	20,00%
---	--------	--------	--------

La lutte contre les discriminations	11,76%	6,00%	5,00%
-------------------------------------	--------	-------	-------

Les conditions de travail des personnels	52,06%	43,00%	30,00%
--	--------	--------	--------

Le bien-être des patients et des usagers	32,35%	22,00%	17,00%
--	--------	--------	--------

Les déchets	99,12%	75,00%	52,00%
-------------	--------	--------	--------

Q 4-8 Pour vos projets développement durable, calculez-vous le retour sur investissement ?

Oui	35,75%	32,00%	29,00%
-----	--------	--------	--------

Q 4-9 – Avez-vous mis en place des actions de dématérialisation des procédures (dossier médical, procédures d'achats ...)

Oui	84,00%	86,00%	78,00%
-----	--------	--------	--------

Q 4-10 Avez-vous déjà contacté les organismes suivants pour des questions relatives au développement durable ?

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)			
Oui	58,20%	61,00%	63,00%
Agence Nationale de Sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES)			
Oui	3,50%	3,00%	3,00%
Bureau d'études ou société de conseil en développement durable			
Oui	50,12%		
Inspection du travail, les services de santé au travail			
Oui	37,66%	33,00%	36,00%
Institut de Veille Sanitaire (InVS)			
Oui	8,36%	11,00%	10,00%
Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)			
Oui	19,01%	19,00%	21,00%
L'Agence de l'eau			
Oui	25,96%	24,00%	21,00%
Services déconcentrés du Ministère du Développement durable (DRIRE, DIREN)			
Oui	27,48%	24,00%	28,00%
Q 4-11 Avez-vous perçu des subventions pour vos actions développement durable ?			
Oui	28,06%	26,00%	25,00%

FICHE 5 : Communication et ressources humaines

	2013	2012	2011
Q 5-1 Le développement durable fait-il partie des thématiques de communication de votre établissement ? (critère HAS)			
Oui	88,79%		
Si oui,			
Communication interne	94,59%	89,00%	74,00%
Communication externe	46,13%	33,00%	26,00%
Q 5-2 Vers quelle cible orientez-vous votre communication sur le développement durable ?			
Les patients et résidents	54,46%	49,00%	35,00%
Les membres du personnel	93,82%	93,00%	73,00%
Les visiteurs	33,41%	31,00%	22,00%
Les partenaires extérieurs (collectivités locales par ex)	32,72%	28,00%	
Q 5-3 Sous quelles formes est-il traité ?			
Information avec la fiche de paye	31,35%	32,00%	20,00%
Expositions dans les locaux	22,88%	21,00%	14,00%
Rubrique sur le site internet (ou intranet) de l'établissement	37,99%	35,00%	22,00%
Campagnes d'affichages sur des thématiques du développement durable au sein de l'établissement	54,92%	46,00%	27,00%
Réunions d'information organisées par l'établissement	41,19%	32,00%	33,00%
Rubrique dédiée dans le journal interne	56,29%	62,00%	43,00%
Q 5-4 Sur quels thèmes porte votre communication sur le développement durable ?			
Conseils et informations générales	62,24%	74%	53%
Explication de la stratégie de l'établissement	47,83%	44%	40%
Bilan et résultats des actions DD	42,56%	46%	27%
Education et sensibilisation aux éco-gestes	70,71%		

Q 5-5 Vos campagnes et outils de communications sont-ils éco-conçus ?			
Oui, même en partie	53,35%	47,00%	46,00%
Q 5-6 Le personnel est-il encouragé à s'engager dans des projets de développement durable ? (Critère HAS)			
Oui	81,46%	80,00%	80,00%
Q 5-7 Avez-vous mis en œuvre des actions qui relèvent du pilier social du développement durable ?			
Action en faveur de la parité	18,94%	15,00%	4,00%
Promotion de la santé au travail (critère HAS)	49,79%	54,00%	36,00%
Amélioration de la qualité de vie au travail (critère HAS)	65,74%	75,00%	58,00%
Plan d'amélioration des conditions de travail (critère HAS)	57,66%	74,00%	55,00%
Lutte contre l'illettrisme	5,96%	5,00%	3,00%
Education nutritionnelle	28,51%	30,00%	25,00%
Lutte contre les addictions	29,79%	37,00%	4,00%
Actions en faveur de l'accès à l'emploi pour les handicapés	44,47%	42,00%	34,00%
Elaboration du document unique (risques au travail) (critère HAS)	75,11%	93,00%	74,00%
Action en faveur des personnes en insertion	28,09%	24,00%	21,00%
Q 5-8 Le personnel de l'établissement a-t-il suivi une formation répondant aux enjeux du développement durable ?			
Oui	55,32%		
Q 5-9 Si oui, dans quels domaines ?			
L'accessibilité des personnes handicapées			
Oui	28,03%	18,00%	18,00%
L'éco construction / éco rénovation / HQE			
Oui	28,03%	18,00%	16,00%
L'énergie			
Oui	44,77%	29,00%	25,00%
La lutte contre les discriminations			
Oui	12,13%	7,00%	6,00%
L'air			
Oui	24,69%	0,10%	0,00%
Le bien être des patients			
Oui	47,28%	34,00%	22,00%
L'eau			
Oui	46,86%	28,00%	24,00%
Les achats			
Oui	54,81%	39,00%	30,00%
Les conditions de travail des personnels			
Oui	52,72%	38,00%	27,00%
Les déchets			
Oui	76,15%	62,00%	48,00%
Les déplacements (éco conduite)			
Oui	33,05%	18,00%	11,00%

FICHE 6 : ICPE

	2013	2012	2011
Q 6-1 Votre établissement dispose t'il d'ICPE ?			
Oui	42,30%	42,00%	

Q 6-2 Pour chacune des ICPE que compte votre établissement, précisez leur régime

Blanchisserie

Déclaration obligatoire soumise à contrôle	16,05%
Déclaration	32,72%

Chaufferie

Déclaration	59,26%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	29,01%

Compresseurs d'air

Déclaration	26,54%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	7,41%

Cuves de fuel

Déclaration	38,89%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	8,02%

Groupes électrogènes

Déclaration	48,15%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	18,52%

Groupes froids

Déclaration	41,36%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	15,43%

Installation de cogénération

Déclaration	12,35%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	4,32%

Machines de nettoyage à sec

Déclaration obligatoire soumise à contrôle	2,47%
Déclaration	2,47%

Parc de stationnement couvert

Déclaration obligatoire soumise à contrôle	3,09%
Déclaration	3,09%

Préparation médicaments (pharmacie)

Déclaration	22,84%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	9,88%

Radioéléments

Déclaration	15,43%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	8,02%

Stockage liquides inflammables

Déclaration obligatoire soumise à contrôle	10,49%
Déclaration	33,95%

Stockage produits toxiques

Déclaration	23,46%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	6,17%

Transformateurs et autres matériels contenant de PCB

Déclaration	11,73%
Déclaration obligatoire soumise à contrôle	4,32%

Q 6-3 Les ICPE font-elles l'objet d'une réflexion spécifique en terme de développement durable dans votre établissement ?

Oui	43,86%
-----	--------

Q 6-4 Si Oui, sur quelles installations :

Préparation de médicaments (pharmacie)	11,20%
Parc de stationnement couvert	3,20%
Machines de nettoyage à sec	0,80%
Blanchisserie	39,20%
Transformateurs et autres matériels contenant des PCB	1,60%
Stockage de liquides inflammables	12,00%
Radioéléments	10,40%
Compresseurs d'air	7,20%
Cuves de fuel	16,00%
Groupes froids	28,00%

Chaufferie	80,00%
Groupes électrogènes	24,00%
Installation de cogénération	6,40%
Stockage de produits toxiques	11,20%

FICHE 7 : Politiques d'achats

	2013	2012	2011
Q 7-1 Etes-vous engagé dans un réseau d'acheteurs promouvant les achats éco-responsables ?			
Oui	72,69%	57,00%	53,00%
Si oui, lequel			
<i>Resah IdF</i>	7,64%		
<i>CAPPH</i>	37,90%		
<i>UniHA</i>	15,61%		
<i>Helpévia</i>	11,46%		
Q 7-2 Avez-vous introduit des critères de développement durable dans vos cahiers des charges des produits et services achetés ? (Critère HAS)			
Oui	83,99%	57,00%	53,00%
Q 7-3 Précisez dans quel(s) domaine(s) / pour quels types d'achats			
Prestations de service ...	37,85%	29,00%	25,00%
Véhicules	34,81%	25,00%	21,00%
Pharmacie	22,65%	17,00%	12,00%
Matériel bureautique	45,86%	34,00%	27,00%
Produits de nettoyage et d'entretien	73,20%	65,00%	53,00%
Constructions et rénovations immobilières	54,97%	44,00%	
Alimentation	53,59%	41,00%	34,00%
Entretien des espaces verts	31,22%	28,00%	23,00%
Mobilier	28,45%	19,00%	16,00%
Equipements biomédicaux	27,62%	22,00%	16,00%
Fournitures de bureau	64,09%	47,00%	43,00%
Q 7-4 Cette politique d'achats durables dans votre établissement est vécue comme :			
Une plus-value pour l'établissement	32,92%	27,00%	21,00%
Une contrainte supplémentaire	5,49%	6,00%	5,00%
Une démarche désormais nécessaire	61,60%	61,00%	54,00%
Q 7-5 A quel niveau du cahier des charges avez-vous introduit ces critères ?			
Définition des besoins	58,29%	54,00%	46,00%
Documents de consultation	47,51%	39,00%	34,00%
Conditions d'exécution du marché	18,51%	25,00%	20,00%
Présentation des candidatures	20,99%	17,00%	13,00%
Variantes	11,88%	13,00%	12,00%
Sélection des offres	53,87%	46,00%	35,00%
Pondération	36,46%	33,00%	23,00%
Q 7-6 Avez-vous formé vos acheteurs aux achats éco-responsables ?			
Oui	17,58%	40,00%	26,00%
En partie	32,30%		
Q 7-7 Quels principes prenez vous en compte dans vos démarches d'achats durables (critères HAS) ?			

La responsabilité environnementale des fournisseurs	83,53%	83,00%	69,00%
La responsabilité sociale de vos fournisseurs	41,53%	37,00%	32,00%
Q 7-8 Effectuez-vous des achats auprès des secteurs protégés et adaptés ?			
Oui	67,85%	63,00%	64,00%
Q 7-9 Avez-vous mis en place une stratégie d'achat pour limiter les emballages ?			
Oui	33,73%	30,00%	26,00%
Q 7-10 Intégrez-vous dans vos achats la logique de calcul en coûts complets ?			
Oui	44,71%	38,00%	36,00%
Q 7-11 Votre établissement a-t-il engagé une réflexion privilégiant le matériel stérilisable sur l'usage unique ?			
Oui	29,05%	27,00%	28,00%

FICHE 8 : Construction rénovation des bâtiments

	2013	2012	2011
Q 8-1 Avez-vous établi un plan directeur des travaux ?			
Oui	58,16%	56,00%	57,00%
Q 8-2 Avez-vous des projets de construction ou rénovation ?			
Oui	79,07%		
<i>Si oui, intégrez-vous le développement durable dans votre réflexion ? (critère HAS)</i>			
Oui	91,18%	83,00%	81,00%
Non	10,88%	17,00%	19,00%
Q 8-3 Pour des travaux déjà réalisés, en cours ou en projet, avez-vous mis en œuvre une construction ou rénovation selon une démarche de type HQE ?			
Oui	37,32%	33,00%	38,00%
Q 8-4 Quel est le stade d'avancement de ce projet ?			
Travaux terminés	54,25%	37,00%	24,00%
Construction en cours	45,75%	32,00%	27,00%
Phase de conception	68,63%	31,00%	49,00%
Q 8-5 Quelles sont parmi les 14 cibles HQE celles que vous avez privilégiées ?			
Cibles de santé	67,32%	31,00%	21,00%
Cibles de confort	85,62%	38,00%	24,00%
Cibles d'éco construction	52,29%	33,00%	27,00%
Cibles d'éco gestion	45,10%	31,00%	24,00%
Q 8-6 Pour des travaux déjà réalisés ou en cours ou en projet, avez-vous mis en œuvre une construction ou rénovation BBC ?			
Oui	28,95%	20,00%	17,00%
Q 8-7 Quel est le stade d'avancement de ce projet ?			
Travaux terminés	47,27%	24,00%	11,00%
Construction en cours	38,18%	36,00%	22,00%

Phase de conception	69,09%	40,00%	67,00%
Q 8-8 Avez-vous réalisé des actions pour rendre vos établissements et transports accessibles aux personnes handicapées (loi 2005) ?			
Oui	90,17%		
Q 8-9 Vos cahiers des charges imposent-ils une collecte sélective des déchets de chantier ?			
Oui	61,18%	48,00%	48,00%
Q 8-10 Vérifiez-vous le tri des déchets de chantier ?			
Oui	36,50%	30,00%	29,00%

Fiche 9 : Eau et Energie

	2013	2012	2011
Q 9-1 Avez-vous mis en place un suivi de votre consommation d'eau ? (critère HAS)			
Oui	81,22%	87,00%	68,00%
Q 9-2 Avez-vous mis en œuvre une politique de réduction de la consommation d'eau ?			
Oui	72,88%	69,00%	61,00%
Q 9-3 Si oui, précisez-en les modalités			
Achat d'équipements économiseurs d'eau	40,45%	55,00%	40,00%
Sensibilisation du personnel	70,87%	43,00%	31,00%
		43,00%	31,00%
Q 9-4 Avez-vous mené les actions suivantes dans le cadre de votre politique énergétique			
9-4-1 Diagnostic de Performance Energétique (critère HAS)			
Oui	42,28%	36,00%	28,00%
9-4-2 Audit énergétique (critère HAS)			
Oui	39,95%	26,00%	25,00%
Q 9-5 Avez-vous mis en place un suivi de votre consommation d'énergie ?			
Oui	75,00%	72,00%	57,00%
Q 9-6 Avez-vous mis en place des actions de réduction de votre consommation énergétique (critère HAS) ?			
Oui	92,97%	69,00%	51,00%
Q 9-7 Si oui, lesquelles			
Détecteurs de présence dans les couloirs, vestiaires, sanitaires pour en pas éclairer inutilement.	67,76%		
Installation de lampes basse consommation.	84,13%		
Programmation du chauffage / Pose de thermostat sur les chauffages.	64,48%		
Travaux d'isolation (fenêtre, toit ...).	58,44%		
Achats d'équipements moins énergivores.	45,59%		
Arrêt des matériels informatiques quand usage terminé (ou mise en veille automatique)	51,39%		
Formation des agents aux éco-gestes	34,51%		
Effacement (technique qui consiste à ne pas consommer d'électricité pendant une certaine durée ou bien à la reporter)	7,56%		
Q 9-8 Pouvez-vous évaluer les économies réalisées ?			

Oui	13,11%	22,00%	10,00%
Q 9-9 Concernant votre production énergétique, avez-vous recours à des énergies renouvelables ? (critère HAS)			
Solaire	14,68%	14,00%	11,00%
Eolienne	0,00%	0,00%	0,00%
Cogénération	5,96%	8,00%	5,00%
Bois	9,57%	9,00%	5,00%
Géothermie	1,28%	2,00%	2,00%
Pompe à chaleur	14,26%	14,00%	9,00%
Q 9-10 Avez-vous intégré les Green It (informatique verte) dans votre démarche ?			
Récupération des consommables informatiques (cartouches, toner) et recyclage	67,23%	88%	
Information des agents sur la bonne utilisation des équipements bureautiques (éteindre les écrans et PC, imprimer R°V° et seulement ce qui est nécessaire ...)	48,94%	56%	
Achats d'équipements informatiques économes en énergie, comportant des matériaux recyclés ou recyclables (avec label Try star par exemple)	24,04%	25%	

Fiche 10 : Déchets

	2013	2012	2011
Q 10-1 Quelle quantité totale de déchets votre établissement produit-il par an ? (critère HAS)			
Moins de 500 tonnes	68,97%	69,00%	67,00%
Entre 500 et 1000 tonnes	14,06%	16,00%	18,00%
Entre 1000 et 1500 tonnes	5,57%	5,00%	9,00%
Entre 1500 et 3000 tonnes	5,84%	5,00%	0,00%
Plus de 3 000 tonnes	5,57%	5,00%	6,00%
Q 10-2 Notez les déchets pour lesquels vous effectuez une collecte sélective (critère HAS)			
Consommables informatiques	78,72%	85,00%	66,00%
DASRI	91,06%	98,00%	77,00%
Verre	59,79%	69,00%	51,00%
Emballages ménagers (bouteilles et flacons en plastique, cartonnets, emballages métalliques)	52,55%	56,00%	43,00%
Fraction fermentescible des ordures ménagères	7,02%	9,00%	7,00%
DIB (grands emballages, palettes, caisses)	53,19%	60,00%	48,00%
Piles usagées et accumulateurs	85,74%	95,00%	75,00%
Papiers, cartons	84,89%	90,00%	69,00%
Encombrants, mobilier	60,64%	69,00%	51,00%
Textiles	16,81%	17,00%	12,00%
Déchets végétaux	55,32%	65,00%	51,00%
Films argentiques	31,49%	39,00%	29,00%
Huiles alimentaires	64,68%	71,00%	57,00%
Médicaments anticancéreux	29,15%	35,00%	24,00%
Déchets radioactifs	23,40%	32,00%	27,00%
Médicaments non utilisés	54,89%	64,00%	54,00%
DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)	62,55%	69,00%	52,00%
Q 10-3 Avez-vous entrepris une démarche de réduction des déchets ? (critère AHS)			
Oui	63,16%	62,00%	53,00%

Q 10-4 Avez-vous réalisé un diagnostic de vos effluents liquides ? (critère HAS)

Oui	35,42%	27,00%	25,00%
Q 10-5 Avez-vous évalué le risque lié aux eaux usées de votre établissement ?			
Oui	29,50%		
Q 10-6 Votre établissement procède t-il au traitement des effluents ? (critère HAS)			
Gazeux			
Oui	11,08%	7,00%	6,00%
Liquides			
Oui	28,29%	28,00%	24,00%
Q 10-7 Utilisez-vous des lessives sans phosphates en blanchisserie et restauration ?			
Oui, en totalité	36,27%	37,00%	32,00%
Oui, en partie	38,54%	39,00%	38,00%

Fiche 11 : Transports

	2013	2012	2011
Q 11-1 Votre établissement procède-il à l'achat de véhicules propres et économes ?			
Oui	39,15%	36,00%	33,00%
Q 11-2 Votre établissement est-il correctement desservi par les transports en commun ?			
Oui	57,37%	57,00%	50,00%
Q 11-3 Avez-vous mis en place un plan de déplacement d'entreprise au sein de votre établissement ?			
Oui	20,14%	18,00%	13,00%
Q 11-4 Formez-vous votre personnel à l'éco-conduite ?			
Oui	18,79%	15,00%	7,00%
En projet	25,29%	20,00%	22,00%
Non	55,92%	65,00%	71,00%
Q 11-5 Incitez-vous vos personnels, patients et visiteurs à utiliser les transports en commun ?			
Oui	53,29%		
Q 11-6 Si oui, quelles actions menez-vous ?			
Convention avec la société de transports en commun	11,89%	8,00%	5,00%
Tarifs préférentiels / prise en charge d'une partie de l'abonnement aux transports en commun	69,60%	43,00%	27,00%
Incitation au co-voiturage	68,72%	40,00%	26,00%
Incitation à utiliser le vélo	40,97%	26,00%	13,00%
Sensibilisation du personnel, communication	64,32%	33,00%	22,00%
Parking payant	14,98%	7,00%	4,00%
Q 11-7 Avez-vous une réflexion sur les transports internes de votre établissement (patients, personnels ...) ?			
Oui	28,37%	30,00%	30,00%